**No 8412**

CHAMBRE DES DEPUTES

**PROJET DE LOI**

**portant modification de la loi modifiée du 21 décembre 2007 portant création de l'Administration de la navigation aérienne**

**RESUME**

Le projet de loi n° 8412 poursuit un double objectif :

**Clarification des missions de recherche et de sauvetage (Search and Rescue)**

Le texte adapte la Loi de 2007 aux exigences de la Convention relative à l’aviation civile internationale (Convention de Chicago), à laquelle le Luxembourg est partie. Il confirme le rôle central de l’ANA dans la gestion du service d’alerte pour les aéronefs en détresse, tout en prévoyant que le commandement et la coordination des opérations de sauvetage relèveront désormais du Corps grand-ducal d’incendie et de secours (CGDIS), dans le cadre de la mise en œuvre d’un Rescue Sub-Center (RSC) au Luxembourg. Cette nouvelle répartition des compétences s’inscrit dans la structure régionale de Search and Rescue définie par l’OACI.

**Réorganisation de la direction de l’ANA**

Afin de renforcer la gouvernance de l’ANA, qui assure les services de navigation aérienne au Luxembourg conformément au règlement (CE) n° 549/2004 relatif au ciel unique européen, le projet de loi prévoit la création d’un second poste de directeur adjoint, à savoir celui de directeur de l’exploitation (COO). Ce poste stratégique, déjà en place dans d’autres entités comparables (ANSP, exploitants d’aérodromes, compagnies aériennes), aura pour missions principales d’assurer la conformité réglementaire des services opérationnels, d’alerter en cas de dysfonctionnements, de proposer des mesures correctrices et de renforcer la synergie entre les départements, contribuant ainsi à l’optimisation de la qualité des services rendus par l’ANA.